



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le 29 avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Étaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Laurence THIERRY, Virginie PROVIN, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Didier LETANG conseillers.

Était absent :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Gilles TOUTAIN), Steve HAMELIN (donne pouvoir à Patrick GARCES)

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

Comptabilité : passage en M57

Madame le Maire présente le rapport fourni par la DGFIP concernant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget Principal et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune de Château sur Epte et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023

La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée.

Il convient de faire appel à notre prestataire JVS pour le Passage de la M14 en M57 et de faire le transfert des anciens comptes vers les nouveaux. Le montant de cette dépense est de 350€ HT 420€ TTC Dépense d'investissement à prévoir au budget 2023.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Pour : 12 voix

Création d'une place de stationnement de taxi

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M ZOUAOUI Toufik habitant la commune souhaite obtenir un emplacement de Taxi.

A ce jour, il y a deux places de stationnement de taxi sur la commune situées sur le parking de la boulangerie (délibération N°1233 du 28 octobre 1993). Ces deux places étant déjà réservées, il convient d'en créer une troisième.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la création d'une troisième place de taxi sur la commune afin de répondre à la demande de Monsieur Toufik ZOUAOUI résident à Château sur Epte.

Pour : 12 voix

Reprise de la voirie de la Résidence de l'Epte par la commune et la Communauté de Communes

Les travaux de construction des maisons de la Résidence de l'Epte sont terminés. L'Association syndicale de la Résidence de l'Epte a demandé à la commune de bien vouloir intégrer dans le domaine communal les trottoirs, les espaces verts, les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale, le bassin de rétention et l'éclairage public.

Suite à cette rétrocession, la commune demandera à la Communauté de Communes du Vexin Normand d'intégrer la voirie dans le domaine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier et autorise à demander à la Communauté de Communes du Vexin Normand d'intégrer la voirie dans le domaine intercommunal.

Pour : 12 voix

Enquête publique : Société Terreal

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la société TERREAL a sollicité une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière d'argile au lieu-dit Cahaignes sur la commune de Vexin sur Epte.

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement et la commune se trouvant dans le rayon de 3 km autour du périmètre du projet, il convient de solliciter l'avis du Conseil Municipal de Château sur Epte sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Caillaud, émet un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'une carrière d'argile au lieu-dit Cahaignes, commune de Vexin sur Epte. Le Conseil estime qu'une carrière va apporter des nuisances importantes pour les riverains attenants à cette carrière (bruits, destructions d'une zone naturelle, va et vient incessant des camions). Celle-ci va perturber la quiétude de nos campagnes.

Pour :

Contre : 11 voix

Abstention : 1 voix (Nathalie CAILLAUD)

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ère classe

La commune a engagé M Didier Boulé comme agent technique de 2ème classe en 2005.

Il peut bénéficier de l'avancement de grade agent technique territorial principal de 1ere classe par ancienneté.

Aussi, afin de pouvoir procéder à sa nomination, la commune doit créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au sein des services de la commune de Château sur Epte, à compter du 1 er mai 2022.

Pour : 12 voix

Projet SILOGE

Après plusieurs réunions de travail et de réflexion, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une première délibération afin de permettre à Siloge d'étudier la faisabilité d'une opération d'aménagement et de construction. Cette étude porterait sur la création d'une offre nouvelle et diversifiée de 16 logements seniors et 9 logements familiaux. Ce projet verrait le jour sur l'ancien terrain de football.

A ce stade des études proposées, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur son accord sur le projet proposé, étant entendu que le dialogue initié entre la commune et SILOGE se poursuivra dans une dynamique partenariale et itérative, de façon à intégrer les éventuelles évolutions souhaitées par la commune.

Pour accompagner SILOGE dans cette opération, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue à SILOGE cette opération.

Pour : 12 voix

Divers

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté sera pris dans les prochains jours afin de limiter les incivilités relatives aux bruits et aux animaux divagants.

Avenant travaux maison de santé (lecture décision du Maire).

Le bureau d'étude Gilson à commencer les travaux de l'étude de la révision du PLU.

Le comice agricole se déroulera les 11/12 juin prochain à l'aérodrome d'Etrépigny.

Les travaux du point poste ont commencé. Ils sont prévus se terminer fin d'été.

Le radar pédagogique a été installé rue de la Côte Rôtie le 27 avril.

Marché tous les vendredis de 15h30 à 18h30 sur le parking de la boulangerie.

Naissances : Bienvenue aux nouvelles petites Casteleptiennes

OUSTALET-GRYGIELSKI Faustine née le 24/03/2022

LOURENCO-DUMOULIN Victoria née le 14/04/2022

La séance est levée à 22h45